

# RECOMMANDATIONS MÉDICALES ET RELIGIEUSES SUR LE TRANSPORT ET LA MANIPULATION DES CORPS (MAYYIT) INFECTÉS PAR LE COVID-19

Dernière mise à jour : 22 Avril 2020

## MISE À JOUR DES RECOMMANDATIONS

Nous avons reçu de nouvelles instructions sur l'exécution du Ghusl et du Tayammum sur le mayyit. La dernière série de réponses reçues du bureau de Agha à Najaf :

### [LIEN VERS LES Q&R](#)

apporte plus de clarté aux recommandations en cours et en développement

*Il existe toujours des divergences d'opinion au sein de la communauté des experts de santé sur la nature de la maladie du COVID-19. Pour cette raison, nombreux sont nos membres qui éprouvent de l'anxiété, de la peur et de l'incertitude.*







*Dans ce contexte, le Groupe de travail COVID-19 de la World Federation continue de prendre conseil auprès des bureaux de son Éminence Sayyid al Sistani (qu'Allah SWT lui donne une vie longue et pleine de santé) ainsi que d'examiner les directives publiées par les autorités médicales du monde entier.*



*Le Groupe de travail COVID-19 de la World Federation recommande à chaque Jamaat/communauté de mettre en place un processus d'évaluation des risques pour aider le Tuteur du défunt à choisir l'une des options ci-dessous lorsqu'il est question de faire face à un corps atteint d'une infection au COVID-19 confirmée ou hautement suspectée.*

Selon Son Eminence Sayyid al Sistani (DZ), la responsabilité première des droits d'inhumation incombe au Vali (le tuteur du défunt) ou à toute personne qu'il désigne pour l'aider (généralement le jamat selon la configuration de notre communauté). **Nous incitons donc vivement le Comité Ghusl et Kafan (CGK) du Jamaat local à soutenir le Tuteur du défunt dans les initiatives suivantes :**

- Consulter largement les autorités sanitaires locales et les professionnels de santé afin de s'assurer que des mesures de protection individuelle appropriées sont adoptées dans le but de minimiser le risque de transmission personnelle et communautaire. 
- Inclure dans votre CGK la présence de professionnels de santé ainsi que des chercheurs instruits et formés dans le but de mettre en place les protocoles les plus adaptés à votre environnement local. 
- Consulter des érudits islamiques réputés avec une compréhension profonde des lois fiqhi pour guider l'équipe ghusl au sujet des actes mustahab qui peuvent être retirés ainsi que les actes wajib qui peuvent être réduits au minimum ou accomplis en toute sécurité en précisant de quelle manière. 
- Estimer la disponibilité et la capacité des ressources de l'organisation au service de la mise en oeuvre de pratiques rigoureuses de contrôle de l'infection afin de minimiser le risque de sa propagation individuelle et communautaire, car la négligence dans les règles de sécurité peut constituer une responsabilité vis-à-vis de la Shariya, entraînant des obligations. 

**Nous soulignons qu'il s'agit ici de recommandations (et non de règles et de réglementations) basées sur notre compréhension actuelle de la maladie et de ses conséquences religieuses. Ces recommandations peuvent être sujettes à modification suivant l'arrivée de nouvelles informations. Toutes les parties impliquées dans l'ensemble du processus de décision doivent assumer la responsabilité et la transparence des actions engagées.**



## FICHE SYNTHÈSE : OPTIONS PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE POUR TOUS LES DÉCÈS LIÉS (OU HAUTEMENT SUSPECTÉS D'ÊTRE LIÉS) AU COVID-19

*Les options 1 à 4 décrites ci-dessous doivent être mises en place **uniquement** si le CGK est convaincu que toutes les précautions légales et de contrôle de l'infection avant et après l'inhumation peuvent être maintenues.*



### OPTION 1 - GHUSL

Si les experts médicaux et/ou les autorités de santé publique l'autorisent et si TOUTES LES EXIGENCES OBLIGATOIRES en matière d'équipement EPI et de mesures d'évaluation des risques soulignées sont appliquées, alors **le Ghusl est wajib**.

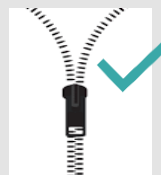
Si les exigences légales invalident la possibilité d'offrir le ghusl, ou si le ghusl ne peut pas être effectué en toute sécurité (e.g. EPI ou formations insuffisants etc.), nous préconisons fortement de passer aux autres options décrites ci-dessous



### OPTION 2 – TAYAMMUM AVEC OUVERTURE MINIMALE DU SAC MORTUAIRE

Si les experts médicaux et/ou les autorités de santé publique n'autorisent qu'une ouverture au strict minimum/primaire du sac mortuaire, alors effectuez le Tayammum. Le Kafan peut alors être enveloppé au-dessus du sac mortuaire (le mayyit enveloppé doit être placé de préférence dans un cercueil). L'application du Hanoot peut être réduit à 3 parties du corps (le front et les 2 mains) dès lors que les experts et les autorités ne conseillent/n'autorisent pas l'application du camphre à l'ensemble des 7 parties concernées par le sajdah.

Si les exigences légales excluent la possibilité d'offrir le tayammum à travers l'ouverture du sac mortuaire, ou si cela ne peut pas être effectué en toute sécurité (e.g. EPI ou formations insuffisants etc.), nous préconisons fortement de passer aux autres options décrites ci-dessous.



### OPTION 3 - TAYAMMUM AU DESSUS DU SAC MORTUAIRE

Si les experts médicaux et/ou les autorités de santé publique ne permettent même pas l'ouverture minimale du sac mortuaire, alors effectuez le Tayammum par dessus le sac mortuaire. Les parties du mayyit concernées par le tayammum (le front, les tempes, les parties basses des 2 poignets) doivent pouvoir être identifiées à l'œil nu, au toucher ou même en appuyant sur le sac mortuaire pour délimiter la zone minimale nécessaire au passage obligatoire (Wajib) du tayammum. Si, malgré des efforts raisonnables, il est impossible de déterminer la zone de passage du tayammum à travers le corps recouvert du mayyit, alors ce n'est qu'à cette condition que l'obligation est levée, bien qu'il doit être tenté autant que faire se peut. Le Kafan peut alors être enveloppé au-dessus du sac mortuaire (le mayyit enveloppé doit être placé de préférence dans un cercueil).



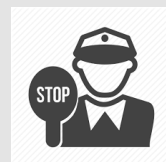
### OPTION 4 - PAS DE GHUSL/TAYAMMUM MAIS LE KAFAN EST POSSIBLE

Si les experts médicaux et/ou les autorités de santé publique ne permettent pas l'administration du Tayammum sur le sac mortuaire, alors ce dernier n'est pas obligatoire. Le Kafan doit être mis au-dessus du sac mortuaire (le mayyit enveloppé doit être placé de préférence dans un cercueil).



### OPTION 5 - PAS DE GHUSL/TAYAMMUM/KAFAN

Cette option ne devrait être choisie que si la personne ou le CGK n'est PAS convaincu que leur centre ou leur communauté dispose des ressources ou de l'expertise nécessaires pour gérer toutes les mesures de contrôle de l'infection et qu'il n'existe pas d'autres lieux alternatifs (e.g. funérarium) où de telles dispositions peuvent être prises. Ceci constituerait la dernière option, spécifique à une ville ou un pays où la loi interdit à la communauté/Centre d'ouvrir un sac mortuaire, voire de le déplacer au Centre ou dans un lieu alternatif (e.g. un funérarium)



# MESURES DE SÉCURITÉ PRATIQUES

## PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR LES FEDERATIONS ET LES JAMAATS :

- Nous recommandons à chacun de nos Centres (Jamaat) avec l'appui des Fédérations régionales de mettre en place des mesures de contrôle de l'infection (incluant la manipulation des EPI et un système de surveillance mutuelle) ainsi que la formation de bénévoles sur place.
- En cas d'augmentation significative du nombre de décès, les jamaats membres sont encouragés à collaborer avec les organisations Shia Ithna'asheri environnantes pour s'assurer que tous les musulmans bénéficient d'une inhumation selon les rites islamiques. Les Jamaats doivent élaborer des plans d'urgence pour être en mesure de faire face à des situations d'urgence.



### 1. MANIPULATION DES CORPS DES MARHOUMEEN

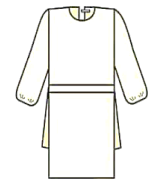
- Veuillez consulter les directives émanant des autorités sanitaires locales relatives aux mesures de contrôle de l'infection nécessaires au transport et à la manipulation du corps du défunt.
- Il est préférable que le ghusl/kafan soient offerts dans une pièce correctement ventilée.



### 2. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Veuillez noter que les exigences en matière de respirateur/masque facial varieront selon les directives spécifiques à chaque pays.

- Blouse jetable à manches longues et imperméable
- Gants très ajustés
- Masque pour le visage
- Protection pour les yeux, telles que des visières à usage unique couvrant tout le visage ou des lunettes de protection (notez que les lunettes de vue ne constituent pas une protection adéquate)



L'EPI décrit ci-dessus doit être porté pendant toute la durée de présence et de manipulation dans l'environnement de la personne décédée.

#### 2.1 HYGIENE DES MAINS

Cette exigence est primordiale avant et après tout contact avec le corps du défunt, le retrait des vêtements de protection et la décontamination de l'environnement. Utilisez du savon et de l'eau ou un désinfectant à base d'alcool si les mains sont visiblement propres.



#### 2.2 INSTRUCTIONS PRÉLIMINAIRES :

- Assurez-vous que les bénévoles s'occupant du ghusl/kafan soient bien hydratés (étant donné qu'ils ne seront pas en mesure de manger ni boire durant le processus)
- Attachez les cheveux en arrière
- Retirer les bijoux
- Vérifier que l'EPI est disponible dans la bonne taille

#### 2.3 PORT ET RETRAIT DE L'EPI

- L'ordre dans lequel l'EPI doit être porté est la blouse, le respirateur, la protection pour les yeux et les gants. Cette préparation doit être réalisée à l'extérieur de la salle de ghusl.
- L'EPI doit être retiré dans un ordre qui minimise l'éventualité d'une contamination croisée. L'EPI doit être retiré méthodiquement et systématiquement avant de quitter la salle du ghusl, c'est-à-dire les gants, puis la blouse et enfin les lunettes de protection. Le masque facial doit toujours être retiré hors de la salle de ghusl et placé de suite dans un sac en plastique adéquat.
- Dans la mesure du possible, le processus doit être entrepris à une distance de 2 mètres pour réduire les risques de contaminer ses collègues par accident en retirant l'EPI. Veuillez vous référer au document ci-dessous relatif au port et au retrait de l'EPI.

Nous recommandons cette directive: Meilleures pratiques: Annexe 6 - Port et retrait de l'EPI.  
<http://www.nipcm.hps.scot.nhs.uk/media/1408/nipcm-appendix6-20180712.pdf>

### 3. RECOMMANDATIONS SUR LE NETTOYAGE DE LA PIÈCE DU GHUSL/KAFAN ET SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ci-dessous des recommandations générales pour le nettoyage et l'élimination des déchets suite au Ghusl/Kafan du corps d'un défunt confirmé ou suspecté de l'infection au COVID-19.

- Maintenez les systèmes de ventilation en marche pendant le nettoyage.
- Portez des gants jetables. Jetez les gants lorsqu'ils sont abîmés ou souillés et lorsque le nettoyage est achevé. **Ne jamais laver ou réutiliser les gants.**
- Utilisez une protection pour les yeux telle qu'une visière intégrale ou des lunettes de protection.
- Utilisez une protection respiratoire.
- Portez une blouse propre à manche longues et imperméable pour protéger votre peau et vos vêtements.
- Utilisez des désinfectants mentionnant la lutte contre le coronavirus
- Nettoyez les lieux avant d'appliquer le désinfectant.
- Évitez les méthodes d'application de produits produisant des éclaboussures ou des aérosols
- Utilisez la procédure en vigueur pour le confinement et l'élimination des EPI usagés et des déchets médicaux réglementés.
- Lorsque le nettoyage est terminé et les EPI retirés, lavez-vous immédiatement les mains avec du savon et de l'eau pendant 20 secondes. Assurez-vous de la disponibilité des produits d'hygiène pour les mains dans les points d'utilisation (e.g. : dans la zone de retrait des EPI ou à proximité)

### 4. CONDITIONS POUR LES BÉNÉVOLES EFFECTUANT LE GHUSL/ TAYAMMUM /KAFAN DU CORPS D'UN DÉFUNT CONFIRMÉ OU FORTEMENT SUSPECTÉ DE L'INFECTION AU COVID-19

Pour éviter les risques potentiels d'infection en cas de transmission accidentelle durant le processus de Ghusl/Kafan, les bénévoles doivent :

- Être âgés de moins de 65 ans et sans antécédents médicaux significatifs
- Être formés et confiants sur l'utilisation des EPI et sur l'élimination de ces derniers au même titre que d'autres formes de déchets cliniques.
- Être conscients qu'ils pourraient avoir besoin de se mettre en quarantaine si un manquement à l'EPI avait lieu pendant le processus de Tayammum/Kafan
- Les bénévoles doivent surveiller chez eux la détection de symptômes durant 2 semaines (fièvre, toux sèche, essoufflement), s'imposer une mise en quarantaine et contacter les autorités sanitaires en cas de développement de symptômes.

### 5. AUTRES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Le Ghusl/Tayammum/Kafan doivent être effectués par un nombre minimum d'individus (maximum de 4).
- Le nombre de participants à l'inhumation doit être réduit au strict minimum et en accord avec la législation locale en vigueur.
- La Salat al Mayyit doit être accomplie au cimetière. Veuillez consulter le document de Q&R pour plus d'informations relatives à la Shariya sur la Salat al Mayyit : [\[LIEN VERS LES Q&R ICI\]](#).
- Les membres de la famille NE DOIVENT PAS être autorisés à participer au Ghusl/Kafan de leur membre défunt sauf s'ils font déjà partie du comité de Ghusl/Kafan ou s'il s'agit d'un professionnel de santé compétent dans l'utilisation de l'EPI et respectant les mesures de contrôle de l'infection.
- Dans la mesure du possible, nous conseillons de placer le corps dans un cercueil pour être enterré ; dans le cas contraire, le protocole d'enterrement au cimetière peut se faire normalement, y compris la récitation du Talkeen.

## APPENDICE: RÉFÉRENCES

Orientation de l'OMS

[https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331538/WHO-COVID-19-IPC\\_DBMgmt-2020.1-eng.pdf](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331538/WHO-COVID-19-IPC_DBMgmt-2020.1-eng.pdf)

Australie

<https://www.health.nsw.gov.au/Infectious/factsheets/Pages/covid-19-funeral-directors.aspx>

Canada

<https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/health-professionals/interim-guidance-acute-healthcare-settings.html#a4.17>

Europe

<https://www.effs.eu/>

<https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/COVID-19-safe-handling-of-bodies-or-persons-dying-from-COVID19.pdf>

<https://www.gov.uk/government/publications/covid-19-guidance-for-care-of-the-deceased/guidance-for-care-of-the-deceased-with-suspected-or-confirmed-coronavirus-covid-19>

National Association of Funeral Director's (Royaume-Uni)

[https://members.nafd.org.uk/wp-content/uploads/2020/03/NAFD\\_Pandemic\\_Planning\\_Doc\\_EXTERNAL-USE.pdf](https://members.nafd.org.uk/wp-content/uploads/2020/03/NAFD_Pandemic_Planning_Doc_EXTERNAL-USE.pdf)

Orientation de la BIMA (Royaume-Uni)

<https://io.wp.com/mcb.org.uk/wp-content/uploads/2020/03/BIMA-Ghusl-guidelines-QA-1.png?ssl=1>

NBC: Le Parcours du Ghusl, 30 mars 2020 (Royaume-Uni)

<https://mcb.org.uk/wp-content/uploads/2020/03/Ghusl-Pathway-March-30.pdf>

NBC: Protocole de Manipulation du Corps, 7 avril 2020 (Royaume-Uni)

<https://mcb.org.uk/wp-content/uploads/2020/04/NBC-Body-Handling-Procedure-April-7.pdf>

Santé Publique Angleterre (Royaume-Uni)

<https://www.gov.uk/government/publications/covid-19-guidance-for-care-of-the-deceased/guidance-for-care-of-the-deceased-with-suspected-or-confirmed-coronavirus-covid-19>

Collège royal des orientations de pathologistes

<https://www.rcpath.org/uploads/assets/0b7d77fa-b385-4c60-b47dde930477494b/G200-TBPs-Guidance-for-care-of-deceased-during-COVID-19-pandemic.pdf>

NHS: Pratiques Exemplaires de l'Ecosse - Annexe 6 – Port et retrait de l'EPI

<http://www.nipcm.hps.scot.nhs.uk/media/1408/nipcm-appendix6-20180712.pdf>

Irlande

<https://www.hpsc.ie/a-z/respiratory/coronavirus/novelcoronavirus/guidance/funeraldirectorguidance/funeralserviceforpersonwithconfirmedcovid-19infection/>

USA

Vermont

<https://www.healthvermont.gov/sites/default/files/documents/pdf/HAN-COVID19-Death-Certification-and-Disposition-10March-2020.pdf>

Ontario

[http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/funeral\\_bereavement\\_guidance.pdf](http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/funeral_bereavement_guidance.pdf)

Hong Kong

[https://www.chp.gov.hk/files/pdf/grp-guideline-hp-ic-precautions\\_for\\_handling\\_and\\_disposal\\_of\\_dead\\_bodies\\_en.pdf](https://www.chp.gov.hk/files/pdf/grp-guideline-hp-ic-precautions_for_handling_and_disposal_of_dead_bodies_en.pdf)

Inde

[https://www.chp.gov.hk/files/pdf/grp-guideline-hp-ic-precautions\\_for\\_handling\\_and\\_disposal\\_of\\_dead\\_bodies\\_en.pdf](https://www.chp.gov.hk/files/pdf/grp-guideline-hp-ic-precautions_for_handling_and_disposal_of_dead_bodies_en.pdf)

[https://www.mohfw.gov.in/pdf/1584423700568\\_COVID19GuidelinesonDeadbodymanagement.pdf](https://www.mohfw.gov.in/pdf/1584423700568_COVID19GuidelinesonDeadbodymanagement.pdf)

Iran

<https://www.hawzahnews.com/news/890904/%D8%A7%D9%85%D9%88%D8%A7%D8%AA-%DA%A9%D8%B1%D9%88%D9%86%D8%A7%DB%8C%DB%8C-%D8%A7%D8%B1-%D8%A7%D9%87%D9%88%D8%A7%D8%B2-%DA%86%DA%AF%D9%88%D9%86%D9%87-%D8%BA%D8%B3%D9%84-%D9%88-%D8%AE%D8%A7%DA%A9-%D8%B3%D9%BE%D8%A7%D8%B1%DB%8C-%D9%85%DB%8C-%D8%B4%D9%88%D9%86%D8%AF> (Farsi)

Pakistan

Un message de service public de l'IMI et du Conseil de santé KPSIAJ : Recommandations COVID19 pour le Ghusl, Kafan et Dafan pour le Mayyit (Ourdou)

Kenya

[http://kam.co.ke/kam/wp-content/uploads/2020/04/FAQS-for-BUSINESS-OPERATIONS\\_8-April-2020.pdf.pdf](http://kam.co.ke/kam/wp-content/uploads/2020/04/FAQS-for-BUSINESS-OPERATIONS_8-April-2020.pdf.pdf)

<http://khf.co.ke/final-moh-guidelines-for-disposal-of-covid-19-human-remains-pdf/>

JAFFERY ISLAMIC CENTRE : IDÉES REÇUES SUR LA QUARANTAINE ET L'ISOLEMENT, DR S.K. SHARIF

Articles

<https://www.npr.org/sections/goatsandsoda/2020/04/07/828317535/coronavirus-is-changing-the-rituals-of-death-for-many-religions?t=1587247755913>

<https://www.bbc.com/future/article/20200317-covid-19-how-long-does-the-coronavirus-last-on-surfaces>

<https://nationalpost.com/news/world/covid-19-new-thailand-study-indicates-coronavirus-can-jump-from-the-dead-to-the-living>